

Parquet national financier : Eric Dupond-Moretti cible trois magistrats et demande une enquête administrative



Le garde des Sceaux, Eric Dupond-Moretti, a demandé une enquête administrative sur les membres du parquet à l'origine du scandale des "fadettes" dans l'affaire des écoutes de Nicolas Sarkozy.

Avec Atlantico
Rédaction

Selon des informations de L'Opinion, Eric Dupond-Moretti a tenu à riposter suite aux conclusions du rapport sur le parquet national financier (PNF) dans l'affaire des "fadettes". Le ministre de la Justice demande à ses services de se pencher sur les agissements de trois de ses magistrats.

A la demande du garde des Sceaux, la direction des services judiciaires a examiné le rapport de l'inspection générale de la justice (IGJ) sur le PNF remis mardi.

Selon le communiqué de la chancellerie qui saisit à nouveau l'IGJ, "il ressort de cette analyse que des faits relevés seraient susceptibles d'être regardés comme des manquements au devoir de diligence, de rigueur professionnelle et de loyauté".

L'inspection est désormais "chargée de conduire une enquête administrative sur les deux magistrats du parquet national financier en charge du dossier litigieux, monsieur Patrice Amar et madame Lovisa-Ulrika Delaunay-Weiss, ainsi que sur leur responsable hiérarchique à l'époque des faits, madame Eliane Houlette, procureur, cheffe du parquet national financier".

Ce travail doit permettre d'identifier les éventuelles responsabilités de trois magistrats nommément désignés.

L'affaire des fadettes concerne ces dizaines de relevés téléphoniques d'avocats et de magistrats épluchés par le PNF pour tenter d'étayer ses soupçons sur une éventuelle taupe qui aurait été susceptible d'informer l'avocat de Nicolas Sarkozy, Me Thierry Herzog.

Pendant près de six ans, ces investigations avaient été menées dans le plus grand secret d'une enquête préliminaire qui s'était terminée par un classement sans suite.

Cette nouvelle enquête de l'inspection pourrait avoir une conséquence indirecte. D'après des informations de L'Opinion, "la défense de Nicolas Sarkozy pourrait s'en saisir pour demander un report du procès de l'ex-président pour corruption et trafic d'influence, qui doit débiter fin novembre", selon un avocat qui connaît bien les arcanes de la justice financière.